SPSU

Soutien Psycho-Social d'Urgence

CONTRAT DE FORMATION

À TITRE INDIVIDUEL (Article L6353-3 du code du travail)

FORMATION EN PSYCHOTRAUMATOLOGIE :

DEBRIEFING INDIVIDUEL ET DE GROUPE
SOUTIEN PSYCHO-SOCIAL D'URGENCE (6 jours)

Le présent contrat est conclu entre les parties suivantes:

Entre les soussignés:

1) **L'association SPSU :**
Association Loi 1901
9 Avenue des chasseurs 75017 Paris
Tél : 09 82 54 20 18 - Mail : infos@spsu.fr - Site : www.spsu.fr
N°RNA W 751211740 ---- SIRET : 752 882 688 00019 --- APE : 9499 Z
Enregistré sous le numéro 11 75 48957 75 auprès du préfet de la région Ile de France, cet enregistrement ne valant pas pour agrément.

Et

2) **Les cocontractants**

M.*, Mme*, Mlle*, Nom et prénom du stagiaire..... REVELLAT Evelyne
Profession..... Sophrologue
Adresse... 188 grande rue Charles de Gaulle
CP... 94130
Ville..... Nogent sur Marne
Tel fixe..... Tel portable... 06 60 47 71 64
Courriel..... evelyne.revellat@sophrokhepri.fr
Fax (éventuellement).....

*Rayer les mentions inutiles

SophroKhepri SAS
188 Gde rue Charles de Gaulle
94130 NOGENT SUR MARNE
R.C.S. 811 445 410 Créteil
Tél. : 09 73 67 35 45

ER

SPSU

Soutien Psycho-Social d'Urgence

Article 1 : Objet du contrat et objectifs de la formation

La présente convention a pour objet de poser le cadre de la formation intitulée: **Formation en psychotraumatologie, Débriefing individuel et de groupe et soutien psychosocial d'urgence**, formation comprenant 6 jours au total (42 heures).

Les objectifs sont l'apprentissage et l'aide à l'utilisation des techniques de gestion des traumatismes : identification des signaux, prévention du stress post-traumatique, résolution des traumatismes chez les victimes pour une ré-intégration rapide dans leur vie « habituelle ».

Durant les 4 premiers jours de formation, les stagiaires apprennent à :

- Connaitre et reconnaitre les réactions de stress traumatique et leur gestion en cas d'évènements critiques/ traumatogènes.
- Savoir faire avec les victimes primaires et secondaires sur le moment et dans l'après coup.
- Savoir quand et vers qui référer une personne.
- Savoir faire les interventions d'assistance et prévention des traumatismes à titre individuel : modèles CARE et STOP, défusing, débriefing, démobilisation.

Les compétences-clés à développer sont :

- Le repérage des signaux du stress post-traumatique (repérer les traumas)
- La gestion et l'installation des ressources, piliers de sécurité
- Le débriefing des épisodes traumatiques (savoir-faire pour soulager, contenir)
- La prévention et la gestion du stress post-traumatique résiduel (en amont et suite au débriefing)
- L'auto-protection (sa propre gestion des ressources et du stress)

Durant les 2 jours suivants, les stagiaires apprennent à :

- Débriefer un groupe de personnes ayant subi un épisode traumatique (inspiré du débriefing individuel mais avec des spécificités).
- Savoir identifier les personnes à débriefer individuellement ou en groupe, constituer des groupes homogènes
- Poser le cadre des interventions en groupe (avant et pendant intervention)
- Installer une ambiance « salutogénétique » de travail et de prévention du stress post-traumatique

Les compétences-clés à développer sont :

- La constitution de groupes homogènes et la gestion du groupe
- Le débriefing de groupe (techniques spécifiques)
- L'installation d'une dynamique de prévention

Article 2 : Dates, lieu et horaires de la formation

La formation aura lieu au Local du Faubourg, 83 rue du Faubourg Saint Denis, 75010 PARIS, aux dates suivantes : du 15 au 18 mars 2017 et les 24 et 25 avril 2017.
Chaque journée de formation dure 7 heures, soit un total de 28 heures de formation.
Les horaires de formation sont les suivants: de 9 h à 12 h30 et de 14 h à 18 h00 incluant une pause de 15 minutes en matinée et après-midi.
Les repas peuvent être pris sur place ou en extérieur et sont pris en charge par le stagiaire (non inclus dans le coût de la formation).

À compter de la date de signature du présent document, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée.

En cas de cessation anticipée de la formation de la part du stagiaire pour un cas de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue selon le présent contrat.
Les éventuels retards et absences de moins d'une demi-journée en cours de formation ne feront l'objet d'aucune négociation de la convention. Le stagiaire sera informé par le formateur des points à rattraper et se mettra à sa disposition pendant les pauses.

Article 6 : Conditions de réalisation

L'association SPSU s'engage à dispenser l'intégralité de formation dans les conditions précisées par la présente convention.

En cas de changement sur les lieux et/ ou horaires, elle en informe les stagiaires dans un délai de 15 jours avant le début de la formation. En cas d'effectif insuffisant ou d'impossibilité majeure à assurer la formation, et en application de l'article L.6354-1 du Code du travail, l'association SPSU informe le stagiaire et rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Article 7 : Honoraires, modalités financières

Les honoraires dus dans le cadre de cette formation à la psychotraumatologie (débriefing individuel et de groupe, soutien psychosocial) sont de **800 euros net de taxes** (TVA non applicable - article 293 B du CGI) **pour les 6 jours,** montant qui correspond aux journées de formation décrites ci-dessus. Le règlement se fera selon les modalités décrites ci-dessous.

Un acompte de 160 euros (il ne peut dépasser 30% du montant total) est versé au moment de l'inscription et sera adressé au siège de l'association en même temps que les contrats. Il ne sera encaissé qu'après la fin du délai de rétractation.

Le solde sera versé le premier jour de la formation (640 euros) encaissable à la fin des 6 jours de formation.
Les facilités de paiement décrites dans cet article ne sont pas assimilables à une opération de crédit.

Le désistement éventuel est fait par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours suivant la signature des contrats, le chèque d'acompte sera renvoyé au signataire.

La facture de la totalité sera adressée au signataire après le versement du solde.

Si le stagiaire veut obtenir la certification SPSU, il devra présenter ses protocoles pour la supervision dans les 12 mois suivants la formation et s'acquittera de 200 euros net de taxes pour le débriefing individuel (supervision de 5 protocoles) et de 120 euros net de taxes pour les groupes (3 protocoles). Il recevra une facture en conséquence.

Article 3 : Public et effectif de la formation

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis et s'adresse à tout public désireux d'intervenir pour la prévention et la gestion du stress post-traumatique.

L'effectif de la formation est compris entre 9 à 18 participants par session. En cas d'effectif inférieur à 9 personnes, le formateur proposera un report de la date de session.
Une feuille de présence sera signée par chacun des participants à chaque demi-journée. Cette feuille fera foi pour la validation de la formation et l'émission de l'attestation de présence.

La formation comprend à la fois la transmission de connaissances théoriques (remise de supports de formation et prise de note des stagiaires) et des exercices pratiques en trinômes, durant lesquels les stagiaires sont assistés par le formateur et ses éventuels assistants. Un feed-back est donné entre stagiaires durant ces exercices pratiques de façon à apprécier sa progression et les points à améliorer. Le formateur apporte aussi sa contribution sur ce point.

Le cadre et les règles de vie seront rappelés en début de formation et à chaque nouvelle journée. Un règlement intérieur est tenu à disposition des stagiaires. Le cadre concerne notamment l'engagement de chacun au respect des autres, de la confidentialité et de la neutralité.

Article 4 : Evaluation, certification, adhésion à SPSU

Il n'y a pas d'évaluation par le formateur durant la formation. Une attestation de suivi de formation vous sera délivrée à l'issue de ces journées de formation.
Un questionnaire d'auto-évaluation et de satisfaction sera distribué pour permettre une première auto-évaluation « à chaud » du stagiaire et une amélioration continue de la formation par le formateur.

La certification en tant que débriefeur validé et reconnu par l'association SPSU vous sera donnée à l'issue d'une supervision de 5 protocoles corrigés par nos soins dans les 12 mois suivants la formation. Le coût individuel de supervision pour certification : 250 euros TTC. La certification en tant de débriefeur pour les groupes sera soumise à la supervision de 3 protocoles de débriefing de groupe dans les 12 mois suivants la formation. Le coût de supervision par stagiaire pour certification est de : 120 euros net de taxe.

A l'issue de votre session de formation, vous serez intégré gracieusement pour l'année en cours comme membre associé SPSU. Ensuite, il vous appartiendra d'obtenir votre certification et de cotiser pour devenir membre actif. Vous figurerez alors sur notre site dans la liste des intervenants SPSU au niveau national. Votre maintien dans l'association sera soumis au renouvellement annuel de votre adhésion et au suivi des modules d'actualisation des compétences.

Article 5 : Conditions de participation, délai de rétractation

La participation de chaque stagiaire à la formation est librement consentie par le stagiaire qui s'oblige à respecter les modalités décrites dans ce contrat.
Le stagiaire s'engage à être présent et à respecter le cadre et les règles de formation qui sont rappelées à chaque journée de formation. Il s'engage sur sa présence, sur le respect des horaires.
En cas de retard ou d'absence, il en informera le formateur dans les plus courts délais.

SPSU

Soutien Psycho-Social d'Urgence

Article 8 : Formateur(s)

Angélique GIMENEZ : Psychopraticienne en PNL Humaniste et hypnose éricksonienne, psychotraumatologue certifiée, titulaire du CEP (Certificat Européen de Psychothérapie).
Accompagnement des adultes, enfants et adolescents, région PACA.
Enseignante et superviseur en PNL humaniste et psychotraumatologie.
Master scientifique en génie sanitaire et environnement, ex-ingénieur et formatrice en entreprise.
Responsable formation de l'association SPSU

Béatrice LECARME : Psychopraticienne en PNL Humaniste, hypnose éricksonienne et ICV, psychotraumatologue certifiée, titulaire du CEP (Certificat Européen de Psychothérapie).
Accompagnement des enfants, adolescents et adultes, Paris.
Enseignante et superviseur en psychotraumatologie.
HEC, vingt ans d'expérience en entreprise dans le conseil et le management.
Présidente de l'association SPSU.

Article 9 : Difficultés nées du contrat

Les parties conviennent, eu égard au caractère propre de l'enseignement envisagé, de régler à l'amiable tout différend qui pourrait survenir à propos tant de la portée que de l'exécution de bonne foi du présent contrat. Pour cela, ils devront désigner un conciliateur judiciaire.
Si cette conciliation échouait, le litige serait soumis au Tribunal de Grande Instance de PARIS, le siège social de l'organisme étant situé à PARIS.

Fait en deux exemplaires, sur 5 pages, à* ....Nogent sur Marne....
le* 30.11.2016

*Lieu de signature des contrats (le plus souvent : votre ville d'habitation) et date du jour de signature des contrats

Le stagiaire
(Nom, prénom)
Revellat Evelyne

L'association dispensant la formation
(Cachet, nom, qualité et signature)

Veuillez nous retourner :

- Les 2 exemplaires de ce contrat, dûment complétés, datés et signés. Nous vous adresserons en retour votre exemplaire signé par l'association.
- Le chèque d'acompte de 200 euros daté du jour de la signature du contrat. Il sera encaissé après la fin du délai de rétractation.

À l'adresse suivante : SPSU, 9 Avenue des chasseurs 75017 Paris

Nota : Le solde (640 €) sera remis au formateur le 1er jour de la formation. Le chèque sera daté de ce jour-là.

Selon l'article L. 6353-3 du code du travail, un organisme de formation a obligation de conclure un contrat avec la personne physique qui entreprend une formation à titre individuel et à ses frais.

SophroKhepri SAS
188 Gde rue Charles de Gaulle
94130 NOGENT SUR MARNE
R.C.S. 811 445 410 Créteil
Tél. : 09 73 67 35 45

BNP PARIBAS

Payez contre ce chèque non endossable Deux cent euros
sauf au profit d'un établissement bancaire ou assimilé

à SPSU

€ 200,00 €

Payable en France

14 GRANDE RUE
CH. DE GAULLE
94130 NOGENT
SUR MARNE
Guichet N° 00932

0 820 82 00 07

Compte
00932 00010092048
SAS SOPHROKHEPRI
188 GR CHARLES DE GAULLE
94130 NOGENT SUR MARNE

à Nogent s/Marne le 30/11/2016

chèque n°

(97)

⑈3611867 ⑈075000004908⑆ 093210092048⑈